



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 7 février 2024 à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Monsieur le conseiller Mario Aubé, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Michel Déziel, directeur adjoint du cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin conseiller, district d'Aylmer, Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district de Bellevue, Bruno Desautels, chef de division, Eau et matière résiduelles, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-61

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 17 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 17 janvier 2024 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis

Adoptée

CE-2024-62

APPEL DE PROPOSITIONS ET EMBLEMES 2024-2025 - PROGRAMME CAMIONS-CUISINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif doit approuver le lancement d'un appel de propositions annuel pour trouver les exploitants de camions-cuisine ayant droit d'offrir leurs produits alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, le comité exécutif doit approuver les emplacements retenus à la suite des propositions des opérateurs, des associations de gens d'affaires de Gatineau, de l'ARRQ et de la consultation des divers services concernés selon les critères de sélection des emplacements qui constituent l'annexe du règlement et des enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs emplacements n'ont pas été opérationnels depuis le lancement du programme en 2021 et jusqu'en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements apportés dans les emplacements feront partie intégrante de l'appel de propositions qui permettra aux restaurateurs de déposer un dossier de candidature à la Ville de Gatineau pour l'année 2024 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- le Service de l'urbanisme et du développement durable ou ses représentants et représentantes à lancer l'appel de propositions 2024;
- les emplacements de camions-cuisine retenus pour l'année 2024;
- le retrait des 10 emplacements non et/ou sous-utilisés depuis 2021;
- les services municipaux concernés à installer et modifier la signalisation applicable à chaque nouvel emplacement envisagé.

Adoptée

CE-2024-63

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LASHLEY + ASSOCIÉS - SOUMISSION 2018 SP 055 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND ET LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-391 du 30 mai 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Lashley + associés, un contrat pour les services professionnels de réalisation des plans et devis techniques ainsi que pour la surveillance sans résidence des travaux d'aménagement de surface pour le boulevard Saint-Joseph situé entre les boulevards Saint-Raymond et des Allumettières pour un montant approximatif de 447 806,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 183274 et 184686 ont déjà été approuvées pour un montant total de 16 753,42 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 107 998,31 \$ incluant les taxes, sont nécessaires pour la modification de la conception pendant les travaux ainsi que les honoraires supplémentaires requis pour compléter la surveillance en chantier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une autorisation par les autorités municipales compétentes dont l'ensemble cumulatif de travaux supplémentaires, contingences ou crédits, excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 183274 et 184686 pour un montant de 16 753,42 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 107 998,31 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils Lashley + associés, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat pour les services professionnels de réalisation des plans et devis techniques ainsi que pour la surveillance sans résidence des travaux d'aménagement de surface pour le boulevard Saint-Joseph situé entre les boulevards Saint-Raymond et des Allumettières, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 124 751,73 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite aux ajustements, représente un montant de 572 558,37 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-64

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2023-2024 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES SUR LA RUE VICTORIA - DOSSIER NUMÉRO YEX89623 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-332 du 26 avril 2023, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Victoria, numéro de dossier YEX89623;

CONSIDÉRANT QUE le 10 août 2023, le MTMD a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus de 50 813 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles estimées, dans le cadre du projet d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} août 2023 au 30 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que les rapports des travaux effectués qui doivent comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la présentation du rapport des travaux d'aménagement de bandes cyclables sur la rue Victoria, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Rita Chahine, directrice du Service des infrastructures et des projets, est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-65

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 426 - REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE VENTILATION, CHAUFFE-EAU ET TOITURE - CENTRE SPORTIF ROBERT-ROCHON - PROJET 20-2064 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-329 du 19 avril 2023, la Ville de Gatineau adjugeait le contrat 2022 SP 426 à la firme Couvreur Rolland Boudreault pour les travaux de remplacement d'une unité de ventilation, chauffe-eau et toiture au Centre sportif Robert-Rochon, 97, rue de l'Aréna pour un montant total de 325 149,30 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.5.1.5 du « Cahier Instructions aux soumissionnaires », que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 196403, 197153 et 197896 pour les ordres de changement numéros 1 à 3 pour un montant de 29 371,40 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût au montant de 13 017,18 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, pour l'ordre de changement numéro 4 dans le cadre des travaux de remplacement d'une unité de ventilation, chauffe-eau et toiture au Centre sportif Robert-Rochon, à la firme Couvreur Rolland Boudreault, 660, rue Auguste-Mondoux, local 4, Gatineau, J9J 3K3;

Le coût total révisé du contrat, suite à l'ajustement, représente un montant de 367 537,88 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-66

SOUSSION 2023 SP 464 - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc., 23, avenue Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6, pour la fourniture de services de collecte des matières recyclables, incluant l'option de fourniture et d'utilisation de systèmes de prise d'images pour le suivi des anomalies de collecte pour l'ensemble des camions de collecte, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 39 906 832,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 décembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 30 mai 2024 et se terminera le 26 mai 2029, soit 60 mois avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

INFORMATION BUDGÉTAIRE				DESCRIPTION DU SOUS-PROJET	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Compte	Service	CDR	Sous-projet	EMR GMR -	39 906 832,92 \$
62420	EMR	0649	10095.01	Collectes sélectives	

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-67

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DE LA RUE MONSEIGNEUR-LEMIEUX ET DU CHEMIN DU LAC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Monseigneur-Lemieux et du chemin du Lac, dossier RS-23-315, comme illustré au plan numéro G-2022-026-05_R06_AC42 du 14 novembre 2023, préparé par le consultant du projet de réfection du boulevard Maloney Est.

La mise en place de la signalisation sera réalisée par l'entrepreneur des travaux du projet de réfection du boulevard Maloney Est, entre la promenade du Lac Beauchamp et la rue Dupuis.

Adoptée

CE-2024-68

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - RUE JOSEPH-GALIPEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Joseph-Galipeau dossier RS-23-321, comme illustré au plan numéro CRO-23-348 du 14 novembre 2023, le tout afin de :

Ajouter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph-Galipeau	Nord	À partir de la rue Joseph-Bélanger, sur une distance de 52 m vers l'est	2 h En tout temps

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Joseph-Galipeau	Nord	À partir d'un point situé à 52 m à l'est de la rue Joseph-Bélanger, sur une distance de 62 m vers l'est	2 h En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à la modification de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-23-348 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-69

DEMANDE D'EXEMPTION DE PAYER UNE PRIME D'ASSURANCE AU FONDS D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLES DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a embauché, le 13 novembre 2023, M^e Élise Mongeon, notaire, à titre de coordonnatrice location au Service des biens immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE les notaires qui sont au service exclusif d'une corporation municipale peuvent être exemptés de payer une prime d'assurance pour la limite obligatoire de base d'un million de dollars au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, à condition que la corporation municipale s'engage à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission des notaires engagés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité déclare que la Ville de Gatineau se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Élise Mongeon, dans l'exercice de ses fonctions et à indemniser le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de cette notaire dans l'exercice de ses fonctions et même au-delà de la fin du lien d'emploi.

De plus, la Ville de Gatineau renonce à tout recours récursoire contre cette notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, ceci entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2024-70

SOUMISSION 2023 SP 400 - SERVICES D'ARBORICULTURE À PROXIMITÉ DU RÉSEAU D'HYDRO-QUÉBEC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 11182609 Canada inc., 84, rue Monet, Cantley, Québec, J8V 3L6, pour des services d'arboriculture à proximité des réseaux d'Hydro-Québec pour un montant approximatif de 252 738,05 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 novembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle de deux années portant le cumulatif du contrat à 505 476,10 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2025 à 2027 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TAXES INCLUSES
10335.01	STP PEVA - Lutte contre les prédateurs naturels et les maladies	126 369,02 \$
10287.01	STE PE - Plantation et/ou donation d'arbre	126 369,02 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-71

SOUMISSION 2023 SP 405 - ACHAT DE FÛTS ET ACCESSOIRES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Wesco Distribution Canada LP, 130, boulevard Brunswick, Pointe-Claire, Québec, H9R 5P9, pour l'achat de fûts et accessoires, pour les sections A, B et C pour un montant approximatif de 184 184,56 \$ incluant les taxes, pour un an, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 16 novembre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera valide pour une année débutant à compter de la date d'adjudication. Celui-ci pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 379 420,20 \$ incluant les taxes.

Pour la période additionnelle d'une année, les prix seront sujet à l'indexation basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d'ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2025-2026, les montants nécessaires pour donner suite à la présente dans l'éventualité où le contrat est renouvelé pour la période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivant :

POSTE	DESCRIPTION
18101-0000	Poste inventaire – Hull
18102-0000	Poste inventaire – Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-72

SOUMISSION 2022 SP 270 - FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET DE POTEAUX DE SIGNALISATION, AINSI QUE DES PLAQUES D'ALUMINIUM ET DES PELLICULES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 31 octobre 2023, les firmes ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme 9030-5814 Québec inc. (Spectralite), 900, boulevard de la Commune, Trois-Rivières, Québec, G9A 2W6, pour les sections 1 et 3 concernant la fourniture d'accessoires de signalisation ainsi que des plaques d'aluminium pour une période d'une année d'un montant approximatif de 111 665,85 \$ incluant les taxes;

- La firme 9440-5792 Québec inc., 1421, rue Gabrielle-Roy, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7C7, pour la section 2 concernant la fourniture de poteaux de signalisation pour une période d'une année d'un montant approximatif de 114 167,30 \$ incluant les taxes;
- La firme Signel Services inc., 700, montée Monette, Saint-Mathieu, Québec, J0L 2H0, pour la section 4 concernant la fourniture de pellicules pour une période d'une année d'un montant approximatif de 22 363,42 \$ incluant les taxes.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Si le contrat est renouvelé, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada ce qui porterait ainsi le montant total approximatif à 503 839,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget pour l'année 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

CE-2024-73

SOUSSION 2022 SP 026 - AJOUT REGROUPEMENT D'ACHATS CAG - MICRO-ORDINATEUR, PORTABLE, SERVEUR, TABLETTE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but de faire l'achat, de terminaux véhiculaires;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a un contrat d'achat regroupé pour l'achat de terminaux véhiculaires (D2 portable convertible), jusqu'au 16 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a fait l'analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour faire l'achat des 154 terminaux véhiculaires mandatés, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'ajout au contrat en cours pour l'achat des terminaux véhiculaires;
- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les quantités de D2 portable convertible dont la Ville aura besoin;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- transmet un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Le coût total de ce contrat représente un montant approximatif de 1 468 799,19 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2024.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Conseiller
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif